

PREMIÈRES SYNTHÈSES

AIDES AUX CHÔMEURS CRÉATEURS D'ENTREPRISE : *ACCRE ET CHÈQUE-CONSEIL EN 1995*

Plus de 88 000 chômeurs ont bénéficié en 1995 du programme public d'aide à la création ou la reprise d'entreprise. L'année 1995 confirme et accentue les changements observés l'année précédente du profil des créateurs : plus de femmes et d'employés et moins d'ouvriers qualifiés, des chômeurs de longue durée en plus grand nombre, une période de chômage qui s'allonge avant la création. Les bénéficiaires du revenu minimum d'insertion sont aussi un peu plus nombreux qu'en 1994.

Une étude menée auprès des bénéficiaires, cinq ans après leur installation, montre la diversité des entreprises créées depuis les commerces « coups de coeur » jusqu'aux « quasi PME ».

Le chèque conseil, dispositif associé à l'ACCRE, a été en 1995 plus largement utilisé. Néanmoins, la demande de conseils reste trop souvent postérieure à la création de l'entreprise, alors que la loi quinquennale visait davantage à favoriser sa préparation.

Au cours de l'année 1995, 88 372 chômeurs ont créé ou repris une entreprise avec l'aide de l'Etat. En un an, le nombre de créateurs aidés a augmenté de plus de 10 % (tableau 1). En fait, les effectifs ont progressé jusqu'en août 1995. A partir de l'automne, les attributions de l'ACCRE ont considérablement ralenti : les conditions d'accès au dispositif fixées par la loi quinquennale, ont été revues dans un sens limitatif, tant en ce qui concerne le public des bénéficiaires que les modalités d'attribution (encadré 1). Alors que les effectifs étaient en hausse de 48 % au premier semestre 1995 par rapport à la même période de l'année précédente, une baisse de 16 % du nombre de bénéficiaires a été enregistrée au cours du second semestre.

Plus de 82 000 entreprises créées par des chômeurs

La création d'entreprise par les chômeurs continue de prendre de l'ampleur dans l'ensemble des créa-



Tableau 1
Évolution des bénéficiaires de l'ACCRE et des entreprises créées ou reprises

Année	Chômeurs créateurs d'entreprises (nombre)	Evolution d'une année sur l'autre (%)	Entreprises créées ou reprises (nombre) *	Evolution d'une année sur l'autre (%)	Nombre total d'immatriculations INSEE	Pourcentage de créations ou reprises aidées
1989	52 749	-5,6	48 568	-2,9	259 485	18,7
1990	44 070	-16,5	40 857	-15,9	250 444	16,3
1991	43 971	-0,2	40 750	-0,3	229 521	17,8
1992	49 967	+13,6	45 535	+11,7	222 649	20,5
1993	53 550	+7,2	49 178	+8,0	219 114	22,4
1994	80 031	+49,5	75 327	+53,2	233 485	32,3
1995	88 372	+10,4	82 481	+9,5	225 476	36,6

* Le nombre d'entreprises créées ou reprises diffère de celui des chômeurs-créateurs du fait des entreprises qui regroupent plusieurs bénéficiaires.

Source : MTAS-DARES, Résultats France Entière.

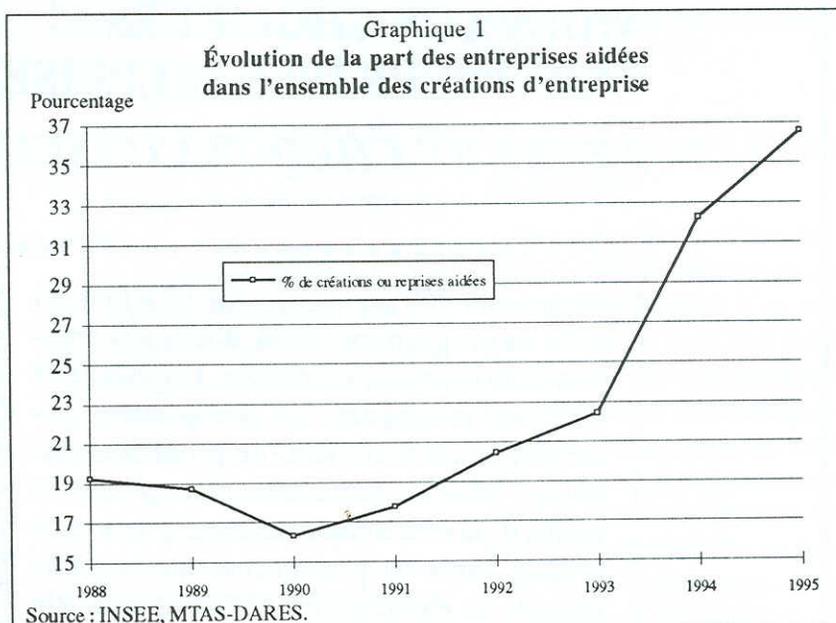
tions ou reprises (1) enregistrées par l'INSEE en 1995. Ce sont plus de 36 % d'entre elles qui ont été créées avec le concours de l'ACCRE (graphique 1). Les créations aidées ont continué de croître (+10,4 %) alors le nombre total de créations fléchissait (tableau 1).

La contribution de l'ACCRE est traditionnellement forte dans les régions du Centre (Auvergne et Limousin) ainsi qu'en Poitou-Charentes où une entreprise sur deux a été créée par un bénéficiaire de l'aide. Mais c'est en Languedoc-Roussillon que la création aidée atteint un taux maximum en 1995 (55,2 % des créations totales). Comme chaque année, l'Ile-de-France reste la région de France Métropolitaine où le nombre de créations d'entreprises aidées est le plus élevé (16 % du total) et où la part de celles-ci dans l'ensemble des immatriculations est la plus faible (23,2 %) (tableau 2).

En grande majorité, des entreprises individuelles et des entreprises de services

D'année en année, les caractéristiques des entreprises créées par des chômeurs confirment les tendances déjà observées. Avec 72 % des créations, l'entreprise individuelle renforce sa prépondérance parmi les différents statuts juridiques. La part des SARL est en nette régres-

(1) - Les réactivations ne sont pas ici prises en compte.



sion (tableau 3). On estime à 7 % la part des entreprises créées par au moins deux bénéficiaires.

Sept entreprises sur dix appartiennent au secteur tertiaire. 30 % des entreprises aidées en 1995 sont des commerces. L'importance de ce type d'activités se maintient d'une année sur l'autre. Les services aux particuliers (19 % dont 11,5 % d'hôtels-café-restaurants) augmentent d'un point par rapport à 1994 alors que le secteur de la construction (14,9 %) est en repli. La proportion de créations d'activités de services aux entreprises (12,4 %) reste à peu près stable. L'inscription à la Chambre de Métiers cède un peu de terrain au fil des ans : 34 % des entreprises sont enregistrées au répertoire des métiers contre 36 % en 1994 et 37 % en 1993. Comme en 1994, 55 % sont inscrits au registre du commerce.

Après une année de baisse importante en 1994, les reprises aidées retrouvent en 1995 le niveau, de l'ordre de 20 %, observé durant plusieurs années.

Plus de femmes et d'employés

Les femmes sont d'année en année plus nombreuses à créer une entreprise avec l'aide de l'ACCRE. Elles représentent 29 % des bénéficiaires, soit une proportion en hausse de 3,5 points par rapport à 1994. On observe que leur participation a plus que doublé depuis la mise en place du dispositif en 1979.

Plus d'un tiers des créateurs (34,4 %) occupaient des postes d'employés avant leur entrée au chômage. Cette catégorie continue de progresser en 1995 aux dépens des ouvriers qualifiés, dont la part (22 %) accuse de nouveau un recul.

